

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Mercredi 29 mars 2023 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Installé un nouveau conseiller municipal
- Repris et affecté le résultat 2022
- Adopté le BP Ville 2023
- Adopté le BP Sauvières 2023
- Voté les taux
- Versé une subvention au CCAS
- Versé une subvention à la Caisse des Ecoles
- Pris acte de la désignation d'un référent déontologue
- Voté le versement de subventions aux associations
- Voté le versement de subventions dans le cadre du dispositif chèques loisirs
- Vote les modalités et tarifs du Bric à Brac 2023
- Voté les séjours jeunesse et les tarifs
- Voté les sorties centre social et les tarifs
- Voté les mini camps à Jablines et les tarifs
- Voté la prime d'assiduité 2022
- Adhéré au CNAS
- Adopté le tableau des effectifs de la Ville
- Voté les frais de scolarité ULIS
- Autorisé le Maire à signer la convention avec Pomponne (scolaire)
- Délibéré sur le projet de périmètre, les objectifs du projet et les modalités de concertation de la ZAC des Bords de Marne
- Délibéré sur le projet de périmètre, les objectifs du projet et les modalités de concertation de la ZAC des Vallières
- Approuvé l'acquisition de la sente dit « bouygues »
- Approuvé la vente du bien rue des Bordes
- Demandé une subvention à la région dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement vidéo protection »
- Revalorisé les redevances d'occupation du domaine public
- Ajusté la délibération sur la demande de DSIL
- Pris acte du rendu compte du Maire
- Désigné un nouveau membre au sein du CA du CCAS

Le Maire,
Manuel DA SILVA

